

Crise sanitaire : mise en œuvre d'un plan de continuité pédagogique.

Lettre aux parents d'élèves.

Madame, Monsieur,

Comme j'ai pu vous l'écrire récemment, un protocole sanitaire renforcé est en application depuis le 2 novembre.

Cependant, au regard du contexte épidémique que nous connaissons actuellement, marqué par une aggravation de la situation sanitaire, nous devons prendre des dispositions supplémentaires afin de limiter plus que jamais les brassages entre individus et assurer le plus possible la sécurité de tous.

C'est la raison pour laquelle un plan de continuité pédagogique sera activé à compter du jeudi 12 novembre.

Ce plan prévoit de limiter le nombre d'élèves présents dans l'établissement en agissant sur la taille des groupes à l'intérieur de la classe.

Pour ce faire, un fonctionnement de l'établissement en mode hybride avec présence de certains élèves au sein du lycée pendant que d'autres travailleront en autonomie à la maison est organisé selon une alternance groupe A / groupe B - Semaine 1 / Semaine 2...

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1	A	B	A	B	A
Semaine 2	B	A	B	A	B
Semaine 3	B	A	B	A	B
Semaine 4	A	B	A	B	A

Avec ce dispositif, chaque élève viendra 3 jours (lundi, mercredi et vendredi) ou 2 jours (mardi et vendredi) par semaine selon le groupe auquel il appartient. Certaines classes toutefois, ayant des effectifs faibles, ne sont pas concernées par ce dispositif dans l'immédiat.

Toutes les informations concernant votre enfant vous seront transmises par ECLAT ou seront directement consultables pour certaines classes dans Pronote.

Je vous remercie pour votre attention non sans vous assurer de notre mobilisation pour accompagner au mieux les élèves dans les conditions que nous connaissons et sans compter sur votre soutien pour accompagner votre enfant lorsque celui-ci travaillera en autonomie à domicile.

Le proviseur.

